



Syndicalistes un jour, syndicalistes toujours !

Les groupements de pensionné·e·s, prépensionné·e·s, chômeurs et chômeuses âgé·e·s (PPCA)

|| L'initiative liégeoise

En 1979, l'Université de Liège lance, avec la FGTB et la CSC de Liège, une enquête sur le départ à la retraite. En octobre de la même année, une première journée de sensibilisation, coprésidée par Jacques Yerna, secrétaire de la Régionale Liège-Huy-Waremme de la FGTB et Jean Braham, président de la Fédération des syndicats chrétiens de Liège, présente les premiers résultats: solitude, sentiment d'inutilité, manque de préparation, perte de repères dans la vie sociale, difficultés face aux contraintes de la vie quotidienne. L'initiative se prolonge de juin à décembre 1980, par un cycle de préparation à la prépension à Cockerill. Différents thèmes y

sont abordés: les revenus, la santé, les activités, etc. Trois groupes d'une vingtaine d'ouvriers et leurs conjointes y participent. Les participant·e·s témoignent de la rupture qu'entraîne la sortie de la vie active: «On a quitté le travail comme on partait en congé, mais un congé qui dure si longtemps, c'est parfois difficile à remplir. Arrêter le travail, c'est aussi perdre le contact avec les anciens compagnons, c'est se retrouver face à face avec son conjoint qui avait l'habitude d'organiser seul une grande partie de son temps. C'est parfois se sentir inutile et rejeté»¹.

À Liège, des pensionné·e·s se lancent dans divers projets. L'association Regain à Seraing, initiée par

un ancien délégué principal de Cockerill, lance un atelier de réparation de jouets. Rapidement, elle rassemble une petite équipe qui, à côté de l'atelier, participe à des visites culturelles entre autres activités. L'émission concédée de la CSC du 13 janvier 1981 « Des travailleurs sans usine »² met en avant ces expériences. À Eupen aussi, les Seniors-CSC, comme ils se nomment eux-mêmes, réfléchissent au comment rester militante à la CSC après la vie professionnelle³. Accueillant favorablement cette dynamique, la fédération liégeoise organise le 26 mars 1981 une assemblée régionale des prépensionné-e-s et pensionné-e-s qui rassemble quelque 350 participante-s. Les orateurs, tous des anciens délégués ou permanents, exposent les multiples facettes de la pension et de la prépension tandis que le secrétaire fédéral de la CSC souligne l'intérêt d'une telle mobilisation et s'engage à soutenir cette initiative. L'assemblée adopte une motion où elle exprime sa solidarité

dans les luttes pour la sauvegarde des acquis sociaux, souligne l'importance du travail entrepris depuis deux ans en vue de préparer à la vie de retraité-e, l'importance des aides pour garder une activité insérée dans la vie sociale, pour rencontrer et aider à résoudre les problèmes psychologiques et autres que provoque la cessation de la vie de travail. En conséquence, les participant-e-s à l'assemblée décident d'unir leurs efforts pour développer les sections déjà existantes afin d'être encore mieux à même de répondre aux besoins matériels et moraux des pensionné-e-s et prépensionné-e-s⁴. La fédération de Liège lance son service de prépensionnés et pensionnés, pour mieux cerner leurs demandes, défendre leurs intérêts et répondre aussi à leurs préoccupations socioculturelles.⁵ Des groupes existent à Liège, Seraing, Chênée, Herstal et d'autres sont en préparation. Une permanence est ouverte une fois par semaine au siège de la Fédération liégeoise.



Stand de l'atelier créatif Regain, Seraing, (1995). (CARHOP, fonds CSC – service Presse)

La CSC prend acte (1980)

À la tribune du XXVII^e Congrès de la CSC de 1980, Jean Braham, porte-parole des Liégeois, interpelle la Confédération : « Nous avons mené une enquête auprès de 2 500 prépensionnés de 55 et 65 ans, affiliés à notre Fédération. Les résultats sont effrayants. Ces gens demandent que la CSC les aide à résoudre leurs problèmes. Aussi avons-nous créé au sein de la Fédération de Liège, une section pour les prépensionné-e-s et les pensionné-e-s, avec un programme et des activités spécifiques. Pourquoi la CSC nationale ne ferait-elle pas de même ? »⁶

Pour assurer un suivi à ces demandes, le Bureau journalier de la CSC désigne un groupe mixte CSC-Union chrétienne des pensionnés (UCP)⁷ qui est chargé de vérifier ce qui se fait dans les fédérations pour ces syndiqué-e-s. et les liens qui existent avec l'UCP. En mars 1981, les résultats sont présentés au Bureau journalier. Ils montrent que peu de fédérations développent un travail spécifique avec ce public et entretiennent peu ou pas de contacts avec l'UCP. Arlon semble être une exception. Le Bureau décide de laisser l'initiative la plus large aux fédérations

et aux centrales qui ont une action spécifique auprès de leurs pensionné-e-s (mineurs, services publics). Parallèlement, la CSC s'engage à prendre en charge davantage les problématiques soulevées par les groupes de militant-e-s âgé-e-s et de leur réserver un espace dans la communication du mouvement⁸. Elle réfléchit à la création d'une commission nationale *ad hoc* chargée d'analyser les aspects spécifiques du statut des aînés pensionnés et prépensionnés et de proposer des alternatives strictement syndicales. La collaboration avec l'UCP et avec son pendant néerlandophone, la Kristelijke bonden van gepensioneerd (KBG)⁹, qui existe déjà dans le cadre de la péréquation des pensions et de l'adaptation au bien-être, sera poursuivie chaque fois que le besoin se fait sentir.¹⁰ Parmi les mesures touchant à la sécurité sociale des retraité-e-s, la CSC proteste contre l'augmentation de 3,5% à 7% du précompte fiscal sur les pensions, et sur la décision du gouvernement (Martens V) de mettre fin au système de la prépension légale à partir du 1^{er} janvier 1983¹¹.

Affiche annonçant
la 8^e université de printemps
des PPCA, Wépion,
31 mars-1^{er} avril 2003.
(CARHOP, fonds Roger Cantinaux)



Vers l'installation d'une commission wallonne et bruxelloise

Le 18 juin 1982, lors de la seconde assemblée liégeoise des prépensionné-e-s, Antoine Boulanger, ancien permanent syndical et cofondateur et animateur d'un groupement de pensionnés et prépensionnés à Liège, insiste sur l'esprit qui anime ces groupes: « Nous voulons dès le départ nous situer comme syndicalistes. Nous voulons faire entendre valablement nos voix, défendre nos intérêts et avoir un relais à la CSC nationale. Nous voulons pouvoir préparer la retraite dans le milieu de travail, discuter et négocier l'aménagement de la fin de carrière avec les actifs et, pour terminer, nous voulons tous resserrer nos liens et nous mobiliser »¹². Robert D'Hondt, qui soutient l'initiative, souligne combien les expériences des groupes de prépensionné-e-s et de chômeurs et chômeuses sont des tests pour un syndicalisme plus global. « Depuis 5 ou 6 ans, les organisations syndicales (qui n'ont pas le pouvoir) sont sur la défensive, car elles n'ont pas trouvé les réponses à la crise que nous vivons maintenant. [...] On est face à une quatrième révolution technique qui tue l'emploi des hommes. En effet, le syndicat était organisé sur les hommes qui ont du travail. Il en reste heureusement, mais les usines sont en crise, il faut donc concevoir un syndicalisme dans une société qui change. [...] En effet, bientôt la classe ouvrière sera divisée entre cadres et fonctionnaires, ouvriers spécialisés et sans-emplois qui peuvent devenir la moitié de la masse des travailleurs. [...] Cela nous ne le voulons pas. Dans cet état d'esprit, l'importance des groupes de chômeurs, de prépensionnés et de pensionnés est considérable: il faut chercher de nouveaux rapports de force. Il faut rester unis, il faut structurer quelque chose qui renforce notre mouvement syndical pour l'ensemble des travailleurs

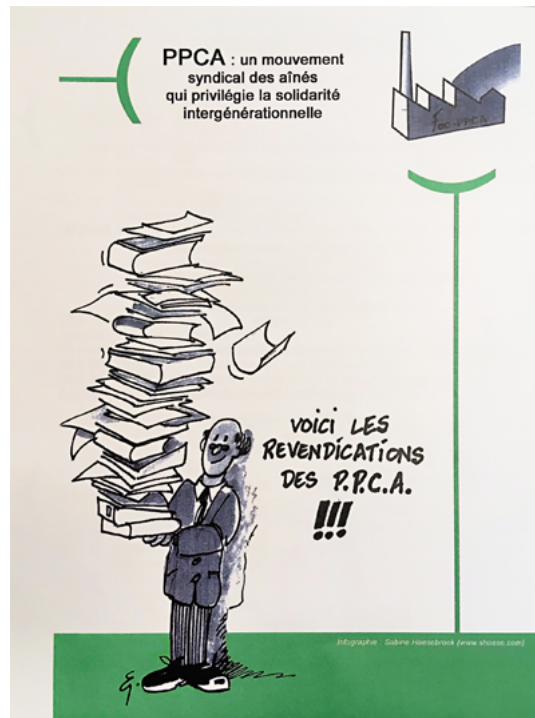
de la région et du pays »¹³. Il reprend cette idée devant la section locale d'Uccle: « Nous devons intégrer dans l'action syndicale les femmes, les jeunes, les immigrés. Nous devons casser l'isolement des sans-emploi, nous devons valoriser la capacité militante des travailleurs expérimentés qui prennent leur pension ou leur prépension, nous devons travailler avec les autres organisations du MOC. Notre action est plus difficile que par le passé, mais elle en vaut la peine »¹⁴.

L'initiative liégeoise essaime. D'autres fédérations wallonnes organisent des comités de prépensionné-e-s. Une première rencontre des délégué-e-s des groupes de pensionnés et prépensionnés de la CSC wallonne se tient le 12 novembre 1982 à Namur. La conviction est forte qu'il faut faire quelque chose ensemble. Ce sera la mise sur pied le 16 mars 1983 à Namur d'une commission wallonne des prépensionné-e-s et pensionné-e-s de la CSC. Les participant-e-s constatent qu'ils sont 110 000 prépensionné-e-s, dont beaucoup d'anciens militant-e-s qui souhaitent rester actifs sur le plan syndical. Ils veulent une place au sein du mouvement syndical et ne trouvent pas dans les autres organisations des aîné-e-s du mouvement ouvrier chrétien, un cadre adapté à leurs aspirations militantes. Ils se positionnent comme syndicalistes, disent leurs inquiétudes sur leur revenu, dénoncent les mesures gouvernementales sur la fiscalité des revenus de remplacement et insistent sur la priorité à la lutte contre la fraude fiscale. Avec ce gouvernement (Martens V), disent-ils, il n'y a pas de justice fiscale et ils appellent à la mobilisation!

Préoccupations et revendications ?

En 1984, les délégué-e-s wallons et bruxellois consacrent deux journées d'études à une réflexion sur leur implication dans les structures de la CSC tant au niveau professionnel qu'interprofessionnel. Ils veulent défendre leurs intérêts légitimes, répondre aux problèmes de la vie sociale et favoriser la participation active des aîné-e-s, collaborer avec le MOC et ses organisations constitutives, créer des groupes locaux qui sont la colonne vertébrale de leur mouvement. Désormais, le comité, qui compte environ 40 délégué-e-s, a une mission de vigilance par rapport aux instances de la CSC et de suivi des revendications (exemple: action sur le précompte).

Le 10 janvier 1984, les pensionné-e-s et prépensionné-e-s de la CSC se rendent chez Michel Hansenne, ministre de l'Emploi et du Travail, pour demander le respect total du contrat de départ tant au niveau de l'indemnité de chômage que du complément accordé par l'entreprise¹⁵. Ils rappellent que les prépensionné-e-s ont délaissé leur poste de travail par solidarité avec les travailleurs plus jeunes et qu'assimilés aux chômeurs, ils sont réduits à l'inactivité totale « tout en restant disponible pour l'emploi », alors qu'ils ne retourneront plus sur le marché du travail. Ils demandent une adaptation du statut pour leur permettre d'effectuer certains travaux non rémunérés au bénéfice de leur famille, d'associations reconnues ou d'aide aux personnes du 4^{ème} âge, etc. L'arrêté ministériel du 17 août 1984 lève cette contrainte et ouvre la possibilité de rendre un service non rémunéré¹⁶. C'est une belle victoire qui redynamise les groupes régionaux et locaux. À Liège, lors de la rentrée de septembre 1984, un programme d'action est lancé, il comprend des rencontres et un projet de formation « ISCO



Affiche, s.d.

(CARHOP, fonds Roger Cantinaux)

Retraite active» en partenariat avec le Centre d'information et d'éducation populaire (CIEP), le service de formation du MOC¹⁷.

À partir de 1984, le programme d'action pour la défense et l'organisation des prépensionné-e-s-préretraité-e-s et pensionné-e-s en Wallonie et à Bruxelles est intégré dans le rapport d'activité de la CSC. Toutes les fédérations wallonnes ont une équipe régionale qui anime les comités locaux. Les activités sont de trois ordres: l'action syndicale, le service social et l'organisation de loisirs et

de formations sur les pensions ou l'information sur les questions d'actualité comme la réforme de la fiscalité. Enfin, les comités des PPCA, comme on les appelle désormais, mènent des actions concrètes: lettre à toutes les autorités concernées par la problématique des aîné-e-s, rencontre d'une délégation de prépensionné-e-s et pensionné-e-s, menée par Robert D'Hondt et Robert Vandepoele, avec le ministre des Finances, sur la question du crédit d'impôt et du travail rémunéré... Les mesures d'assainissement prévues par le gouvernement inquiètent les PPCA, wallons et bruxellois.¹⁸

Un programme tourné vers l'avenir

Les groupes de PPCA sont bien implantés avec 13 fédérations qui ont un bureau et un comité. La coordination se fait au niveau de la Wallonie et de Bruxelles avec des assemblées de militants et militantes. Ils ont un bureau national et leur conseil national, composé de 40 délégué-e-s, est, pour la CSC, le porte-parole officiel du mouvement. En 1989, les PPCA lancent une campagne sur l'action syndicale des prépensionnés et pensionnés qu'ils définissent comme « irréversible, moderne et en marche ». Ils réfléchissent à l'intégration des chômeurs et chômeuses âgés dans leurs comités? Comment se renouveler et s'ouvrir aux nouveaux prépensionné-e-s et pensionné-e-s? Il en va de l'avenir et de la dynamique du mouvement. Et enfin, comment aborder la question de l'éthique du vieillissement, de l'allongement de la vie, de la place du troisième et quatrième âge, cette réalité aux multiples facettes qui concernent tout le monde, actif et non actif, le mouvement syndical et l'ensemble du mouvement ouvrier? Quatre journées d'étude approfondissent les

questions de la pension, de la sécurité sociale, de l'assurance maladie-invalidité et travaillent à l'élaboration d'un plan de travail.

Le 20 avril 1989, plus de 1 000 PPCA se retrouvent aux anciens laminoirs de Jemappes et adoptent les options du mouvement. Ils visent l'action interprofessionnelle et locale. Ils doivent être équitablement représentés dans les structures syndicales. Leurs préoccupations englobent tous les problèmes de la vie des aîné-e-s et ils intègrent ceux et celles qui se sont dans l'inactivité après 50 ans. Cinq thématiques de travail se dégagent: la retraite et la sécurité financière des travailleurs et travailleuses pensionnés, la prépension, le logement, la santé et le statut social avec deux priorités, repérer et lutter contre les pauvretés du troisième âge, la participation active aux commissions communales consultatives du troisième âge. Les lignes de force du programme syndical des PPCA wallons et bruxellois, « Droit, dignité, indépendance et sécurité », sont ainsi précisées pour les années 1990¹⁹.

La deuxième assemblée des PPCA en 1990 rappelle que c'est l'ensemble du programme de la CSC qu'ils entendent défendre²⁰. Toute mesure touchant la sécurité sociale ou les salaires affectera tôt ou tard leur (pré)retraite. Le mouvement poursuit sa structuration avec l'installation en 1992 d'un bureau journalier et un comité national, dont la mission est de soutenir le développement des groupes locaux et de la formation. Pour répondre aux attentes, des permanences « Assurance », un groupe « Santé » en 1992, ou encore le groupe de travail, « Sécurité sociale » sont organisés en 1996-1997. Moment privilégié, le 26 novembre 1997, le Congrès des PPCA permet de faire le point sur leur ligne de revendications : suppression de la carte de pointage, le chômeur âgé et le prépensionné face à l'impôt, le chômeur âgé et le statut VIPO, etc. Ils ne négligent pas non plus le travail en réseau, quand en 1994, ils participent à la commission Troisième âge-Aînés du MOC ou à la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées.

Congrès des PPCA, s.d.

(CARHOP, fonds CSC – service Presse)



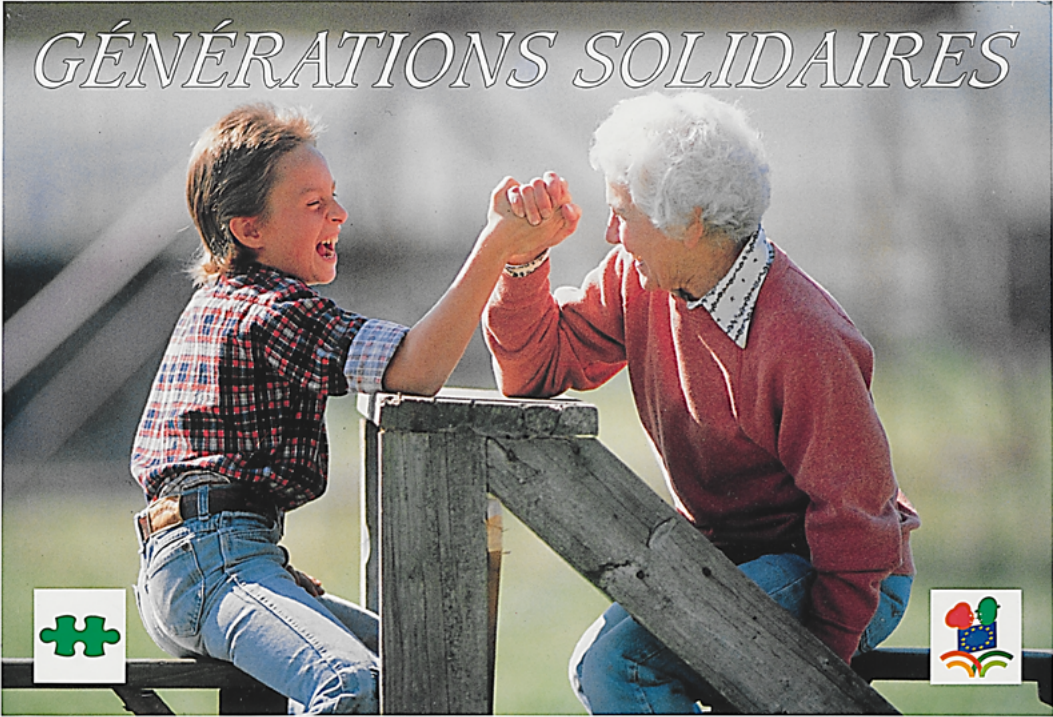
Les années 2000 : une action plus discrète, mais qui reste fondamentale

Dans les années 2000, les PPCA mènent des actions plus discrètes, bien que celles-ci soient essentielles à bien des égards. Dans les structures syndicales, les affilié·e·s et les militante·s âgés assurent une certaine continuité. Les GALI (groupes locaux) fonctionnent essentiellement grâce à l'implication des plus âgé·e·s. Outre les revendications qui leur sont propres, les PPCA trouvent aussi des convergences de vue avec les autres groupes spécifiques pour porter des combats communs. Il n'est pas inutile de rappeler que leur principal slogan porte sur la coopération intergénérationnelle, régulièrement réaffirmée dans et en dehors de la CSC. Enfin, par leur existence même, ils contribuent à créer et à entretenir du lien entre des personnes qui ne peuvent plus bénéficier des liens de sociabilité liés au monde du travail ou aux collectifs de travailleurs et travailleuses sans emploi. À cet égard, les rapports d'activité de la CSC sont éloquentes : les PPCA font essentiellement état de journées d'étude, d'assemblées autour des réalités qui sont les leurs (les aînés et la citoyenneté, la mobilité...), d'universités de printemps, de congrès, etc. Des groupes de travail sont également très actifs (exemple : sécurité sociale).

Par les thématiques traitées et les dynamiques internes, ces collectifs sont également des lieux de formation et d'expertise sur des questions interprofessionnelles traitées par la CSC, de telle sorte que les PPCA prennent position dans les débats internes : à l'aube des discussions entre interlocuteurs sociaux sur le Pacte de solidarité entre les générations, et particulièrement sur le vieillissement et la fin de carrière, les PPCA se positionnent par exemple, en faveur de « l'absolue nécessité de combattre la fraude

fiscale au maximum avec l'instauration simultanée de la CSG²¹ et [la] transparence de tous les revenus ». Autre exemple, notamment lorsque les accords interprofessionnels (AIP) sont discutés au Conseil général, les PPCA ramènent sur le devant de la scène les préoccupations qui leur sont propres comme la politique à l'égard de personnes en perte d'autonomie, la lutte pour la liaison des pensions et des allocations sociales au bien-être, les discriminations qui touchent les prépensionné·e·s, etc.²²

Ici et là, le syndicalisme de propositions des PPCA aboutit à des résultats probants. En 1988, la loi communale permet aux communes d'installer des conseils consultatifs, entre autres pour les aînés²³. En octobre 2000, à la veille des élections communales, les militante·s PPCA de Wallonie et de Bruxelles tiennent une assemblée générale sur le thème « Les aînés et la citoyenneté », au cours de laquelle « [ils] affirment que la commune doit devenir un lieu de citoyenneté et de démocratie et revendiquent l'instauration d'un conseil consultatif communal du 3^e âge dans chaque commune, composé de toutes les associations démocratiques d'aînés existant au plan communal et pouvoir aborder toutes les questions qui concernent les aînés et les citoyens : vie associative, activité économique, lutte contre la pauvreté, politique de santé, aménagement du territoire, logement, mobilité, cadre de vie, environnement, solidarité internationale et finances communales. Les PPCA insistent aussi sur la nécessaire solidarité intergénérationnelle »²⁴. Six ans plus tard, grâce aux alliances avec le MOC, la FGTB et le secteur associatif, une circulaire du ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique, le socialiste Philippe Courard, régule



GÉNÉRATIONS SOLIDAIRES

Rejoignez-nous !
Pensionnés, Prépensionnés, Chômeurs âgés de la CSC

Rue de la loi, 121 • 1040 Bruxelles • 02/237.34.79

les conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA) et incite les communes à en instituer. Leur mandat est de porter les préoccupations et les aspirations des aîné-e-s auprès des conseils communaux. En 2012, le ministre des Pouvoirs locaux, le socialiste Paul Furlan, met à jour la législation en vue d'améliorer la démocratie interne des CCCA²⁵. ||

**Affiche invitant
à rejoindre les PPCA, s.d.**
(CARHOP, coll. affiches, n° 1436)



Discrimination fiscale entre les chômeurs mariés ou cohabitants légaux dont les prépensionnés canada Dry par rapport aux cohabitants de fait – Position du groupe de travail Sécurité sociale des PPCA (28 juin 2007 – 20 septembre 2007)

« À l'heure où sur le plan européen, on est attentif au problème de l'égalité des chances, il est particulièrement choquant de voir que pour régler la discrimination fiscale entre couples mariés, et cohabitants de fait (non assimilés aux couples mariés), on ne puisse le faire sans exclure certaines personnes, à savoir les chômeurs mariés dont les prépensionnés canada dry et les chômeurs mariés ou cohabitants par rapport aux cohabitants de fait.

Il y a un principe dans la Constitution qui prétend que tous les citoyens sont égaux devant la loi. La loi fiscale montre que ce n'est pas vrai, donc elle viole la Constitution.

S'il y a violation de la Constitution dans une loi, ne pouvons-nous procéder devant les juridictions compétentes ?

De plus, le pacte des générations accepté en 2005 et coulé dans une loi avait, semble-t-il, limité la discrimination aux nouveaux prépensionnés canada dry. Pourquoi la loi de 2006 revient-elle sur un accord pris en 2005 ?

Même si la tendance actuelle est de ralentir fortement le système des prépensions, il ne faut pas oublier que ce système fut mis en place à la demande des employeurs au point de départ et il a d'abord été utilisé dans les grosses entreprises qui voulaient se séparer d'un nombre important de travailleurs. Aujourd'hui encore, face aux délocalisations des entreprises, face à la pénurie d'emplois, face au chômage des jeunes..., on ne peut pas faire porter le chapeau par les travailleurs qui sont soit mis au chômage, soit prépensionnés... alors que ce ne sont pas les travailleurs qui sont demandeurs de telles situations. Même si la prépension canada dry n'est pas considérée comme une prépension par la loi, le système est créé par l'employeur qui veut se séparer de certains travailleurs et que ceux-ci, s'ils ne l'acceptent pas, seront licenciés quand même, ce qui ne résoudra pas plus leur problème...

Nos revendications sont donc :

- Défendre la loi de 2005 tout en veillant à ce que qu'aucune discrimination ne subsiste et donc exiger la réforme de la loi de 2006 (en ce qu'elle introduit une nouvelle discrimination);
- Défendre le principe de l'égalité des citoyens devant la loi;
- Exiger une révision des lois qui violent ces principes tant sur le plan fiscal que social et, pour ce faire, à défaut de pouvoir régler ce problème par le biais de la concertation, introduire des litiges devant les juridictions compétentes. »²⁶

Notes

- 1 «CCMB. UN cycle d'information et de formation sur la retraite et la prépension à Cockerill», *Au travail*, n° 27, 4 juillet 1980, p. 3.
- 2 «TV – CSC. Émission du 13 janvier 1981 à 18 h 30 Sur RTBF 1. Des prépensionnés... Notre société en produit des milliers», *Au travail*, n° 1 & 2, 9 janvier 1981, p. 12.
- 3 LOUSBERG F., «Liège. La CSC-Seniors d'Eupen... ou comment rester militant CSC après la vie professionnelle», *Au travail*, n° 10, 6 mars 1981, p. 13.
- 4 «Assemblée des prépensionnés et pensionnés de Liège», *Au travail*, n° 16, 17 avril 1981, p. 8.
- 5 BRAHAM J., «Tribune des prépensionnés et pensionnés», *Au travail*, n° 1, 9 janvier 1982, p. 12.
- 6 XXVII^e Congrès statutaire général de la CSC, Coq-sur-Mer, 24-25-26 avril 1980, *Compte rendu des séances*, Bruxelles, 1980, p. 35.
- 7 Aujourd'hui Enéo, mouvement des aînés au sein de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes.
- 8 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 246, rapport manuscrit d'André Maillard au Bureau journalier du 16 mars 1981.
- 9 Plus tard Kristelijke beweging van gepensioneerden.
- 10 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 246, rapport manuscrit d'André Maillard ...
- 11 «Le Bureau de la CSC proteste contre la suppression de la prépension», *Au travail*, n° 39, 1^{er} octobre 1982, p. 14.
- 12 B.C., «À l'assemblée des (pré)pensionnés à Liège. "Les expériences des groupes de (pré)pensionnés et de chômeurs sont des tests pour un syndicalisme plus global"», *Au travail*, n° 19, 18 juin 1982, p. 7.
- 13 *Ibid.*
- 14 «À la CSC d'Uccle, élargir l'action syndicale», *Au travail*, n° 19, 18 juin 1982, p. 7-8.
- 15 «Les prépensionnés chez Michel Hansenne», *Au travail*, n° 3, 20 janvier 1984, p. 3.
- 16 PIRARD A.-M., «Grâce à l'action de la CSC. Un nouveau statut pour les prépensionnés», *Info CSC*, n° 34, 24 août 1984, p. 1.
- 17 L.M., «Les prépensionnés "mieux dans leur peau" grâce à l'aboutissement de la revendication de la CSC wallonne», *Info CSC*, n° 38, 21 septembre 1984, p. 2.
- 18 «Travail rémunéré-diminution du crédit d'impôt. Une délégation des prépensionnés de la CSC fait valoir son point de vue au ministre des Finances», *Info CSC*, n° 10, 7 mars 1986, p. 12; «Le Comité wallon et bruxellois de l'action pensionnés et prépensionnés s'inquiète des mesures d'assainissement prévues par le Gouvernement», *Info CSC*, n° 16, 18 avril 1986.
- 19 CSC. *Rapport d'activité 1988-1989*, Bruxelles, (1989), p. 72-73.
- 20 «Deuxième assemblée des PPCA de la CSC. Les pensionnés, prépensionnés et chômeurs âgés se donnent un programme à l'horizon 2000», *Info CSC*, n° 14, 6 avril 1990, p. 2-3.
- 21 Cotisation sociale généralisée.
- 22 Voir: CSC. *Rapports d'activité 2000-2013*, Bruxelles, 2000-2013; CARHOP, fonds CSC – PPCA, dans son ensemble; CARHOP, fonds CSC – PPCA, n° 32 (prov.), rapport du groupe de travail Sécurité sociale des PPCA du 13 mai 2004; CARHOP, fonds CSC, rapports du Conseil général, 1998-2013.
- 23 «Nouvelle loi communale du 24 juin 1988, codifiée par l'arrêté royal du 24 juin 1988 et ratifiée par la loi du 26 mai 1989», dans *Wallex*, s.d. URL: <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1988/06/24/111111111/2004/08/22>, page consultée le 24 mars 2023; LELEU M., MASSON O., «Citoyenneté des aînés. Un fondement dans la construction des solidarités locales», *La Revue Nouvelle*, n° 8: *Intervention sociale et solidarités*, 2017, p. 45-51.
- 24 «Les aînés de la CSC et la citoyenneté», *Syndicaliste CSC*, n° 534, 10 octobre 2000, p. 16.
- 25 LELEU M., MASSON O., «Citoyenneté des aînés. Un fondement dans la construction des solidarités locales» ..., p. 50.
- 26 CARHOP, fonds CSC – PPCA, n° 32 (prov.), note «Position du groupe de travail sécurité sociale des PPCA» des 28 juin 2007 et 20 septembre 2007.